

Meillard, le 27 octobre 2009

Madame, Monsieur, cher Adhérent,

Comme vous le savez, le ministre de l'Agriculture a annoncé la reconduction d'une nouvelle campagne de vaccination obligatoire et gratuite pour les éleveurs contre la F.C.O sur le territoire français en 2009-2010. Le comité national de pilotage réuni le 22 octobre a fourni quelques précisions sur les modalités de cette campagne.

Les G.D.S du Bassin Allaitant réunis ce jour à Meillard (Allier) prennent acte de cette décision, mais tiennent à souligner leur désaccord sur plusieurs points.

1. L'objectif d'éradication annoncé pour justifier l'obligation nous paraît peu réaliste en l'absence d'une réelle politique concertée à l'échelle européenne et en l'absence d'un réel dispositif d'évaluation. L'étude menée par notre fédération nationale, G.D.S France, avait dressé le même constat sur la base de l'avis de nombreux scientifiques.
2. Le principe d'octroyer des dérogations à la vaccination nous paraît déjà obérer l'objectif d'éradication, et va accroître les incompréhensions des éleveurs face à cette obligation.
3. La vaccination exclusivement réalisée par les vétérinaires génère un surcoût collectif qui est peu compatible avec l'état des finances publiques ni de celles des éleveurs.
4. Le ministère a annoncé une prise en charge des coûts de vaccination limitée au plafond de l'enveloppe de 98 millions d'Euros ou au plus tard au 31 mars 2010. Cette mesure induit une distorsion majeure entre les éleveurs qui ne pourront pas vacciner précocement leurs animaux (ex : ovins en période de reproduction, veaux trop jeunes, particularité des campagnes de prophylaxie des petits ruminants...).
5. Dans de nombreux départements, les vaccins sont arrivés entre juillet et novembre 2008. Par conséquent les rappels 2009 ont été effectués sur cette période. La non prise en charge des vaccinations réalisées sur cette période induit également une distorsion de traitement injustifiée entre les éleveurs.
6. Dans ces conditions, la date du 31 mars 2010 annoncée comme fin de prise en charge financière par les pouvoirs publics n'est pas gérable. Elle n'est pas en adéquation avec la gratuité annoncée par M. le Ministre. Cette mesure sera donc incompréhensible et contestée par les nombreux éleveurs qu'elle pénalisera.

G.D.S France avait fait des propositions concrètes s'appuyant sur le constat d'une éradication quasi impossible. Notre fédération nationale proposait notamment une vaccination volontaire du cheptel de souche réalisée par les éleveurs et une vaccination certifiée pour les échanges réalisée par les vétérinaires. Ces propositions n'ont pas été suivies et nous le déplorons. Nous ne souhaitons pas réactiver les polémiques du passé mais tenons seulement à renvoyer chacun à ses responsabilités.

Les G.D.S du Bassin Allaitant resteront aux côtés de leurs éleveurs et assumeront leur mission pour les aider à passer au mieux le cap de cette nouvelle campagne. Vous pouvez compter sur notre détermination.

Les présidents des G.D.S et F.R.G.D.S. du Bassin Allaitant

J.P. CHALMET (03), H. MARTY (12, Midi Pyrénées), M. COMBES (15, Auvergne), P. BARRET (18), M. DEMICHEL (19), P. RAPHAT (21), P. MONTEIL (23), D. LABORDE (34), C. MOULIN (36), M. AUGIER (42), A. BENEZET (48), A. ESCURAT (58, Bourgogne), R. SERRE (63), F. GUIDEZ (66), J.P. DUFOUR (71), C. GALZIN (81), M. CHAUDESAIGUES (11, Languedoc Roussillon) ; P. LEGRAND (89)